

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal
Séance du conseil de territoire
17 décembre 2018**

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL	4
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 15 OCTOBRE 2018.....	4
3. AFFAIRES GÉNÉRALES –ADHESION DE L'EPT PARIS EST MARNE&BOIS A SIPP'N'CO.....	4
4. AFFAIRES GÉNÉRALES – RECONNAISSANCE DE L'INTERET TERRITORIAL DE DEUX VOIRIES SITUEES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MANDE DANS LE CADRE DU PUP DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE APPROUVE PAR LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS.....	4
3. ASSAINISSEMENT –VOTE DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT 2019 : STABILITE FISCALE.....	5
4. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU DE VILLIERS-SUR-MARNE : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.....	6
5. URBANISME – MODIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE AU PERREUX-SUR-MARNE SUR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LE BOULEVARD RAYMOND POINCARE, L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, LA RUE DU BOIS DES JONCS MARINS, LA VILLA MAISON-BLANCHE ET L'AVENUE LAMARTINE.....	6
6. URBANISME – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR SITUE AU 26-48 AVENUE DE BRY AU PERREUX-SUR-MARNE	6
7. URBANISME – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE A FONTENAY-SOUS-BOIS SUR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LA RUE PASTEUR, LA RUE MARCEL ET GAUCHER ET UNE PARTIE DE LA RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	7
8. HABITAT – APPROBATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)	7
9. AMÉNAGEMENT – ZAC DES SIMONETTES NORD A CHAMPIGNY-SUR-MARNE : APPROBATION DU CRACL 2017	8
10. AMÉNAGEMENT – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BOIS L'ABBE, ANRU 1 A CHAMPIGNY-SUR-MARNE APPROBATION DU CRACL 2017	8
11. AMÉNAGEMENT – ZAC DES FACULTES A SAINT-MAUR-DES-FOSSES, APPROBATION DU CRACL 2017	8
12. AMÉNAGEMENT – VALIDATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC « SUD DE LA VOIE DE DESSERTE ORIENTALE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE	9
13. AMÉNAGEMENT – APPROBATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU BOIS L'ABBE – AUTORISATION DU PRESIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE.....	11
14. AMÉNAGEMENT – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET D'INTERET REGIONAL (PRIP) DES QUARTIERS DES LARRIS ET DE LA REDOUTE A FONTENAY-SOUS-BOIS	12
15. AMÉNAGEMENT – APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU PREMIER PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU) DU QUARTIER DE BOIS L'ABBE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE	12
16. AMÉNAGEMENT – APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA Z.A.0 DES HAUTS DE JOINVILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT.....	13

17. POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'EVICION AMIABLE AVEC LA SARL COIFFURE AMPÈRE, LOCATAIRE DE LA VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS AU SEIN DU CENTRE COMMERCIAL DES LARRIS	13
18. FINANCES – ADOPTION DU RAPPORT DU 6 DECEMBRE 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) ET FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR L'EXERCICE 2018.....	13
19. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018.....	16
20. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018.....	17
21. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018	17
22. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	17
23. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	18
24. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	18
25. FINANCES – ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2019 A CERTAINES ASSOCIATIONS AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019	18
26. ENVIRONNEMENT – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : CONVENTION GRDF 19	
27. RESSOURCES HUMAINES – MANDAT DONNE AU CIG POUR LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE L'EPT PARISESTMARNE&BOIS.	20
28. RESSOURCES HUMAINES – TRANSFERTS DE PERSONNELS : 5 AGENTS.....	21
29. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A MUTATION ET POUR TENIR COMPTE DES TRANSFERTS DE PERSONNELS	21
30. TRANSPORTS – MOTION DE SOUTIEN A LA LIGNE 15 EST	21

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 20 h 10.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal.**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 15 octobre 2018.**

Appel

M. LE PRÉSIDENT

Bonsoir mes chers collègues. Merci de regagner vos emplacements. Nous allons commencer notre séance puisque nous avons le quorum et pour vous éviter un appel nominatif, nous pointons à l'entrée, afin de gagner du temps. Merci de votre présence. La signature de la feuille vaut appel.

Je propose à notre collègue, Igor SEMO, le poste de Secrétaire de séance.

Je voudrais, tout d'abord vous poser la question très importante : qui a des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 15 octobre ?

Il n'y a pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

3. **AFFAIRES GÉNÉRALES – Adhésion de l'EPT Paris Est Marne&Bois à SIPP'N'CO**

M. LE PRÉSIDENT

Nous allons commencer tout de suite par le premier rapport qui concerne l'administration générale. C'est l'adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois SIPPnCO. Igor SEMO vous expliquera ce point, car le Président du SIPPnCO veut garder de la distance par rapport à SIPPnCO.

M. SEMO

Monsieur le Président à double titre, chers collègues, le territoire est membre du SIPPnCO. Le SIPPnCO constitue une centrale d'achat qui s'appelle SIPPnCO. Il est simplement proposé, par cette délibération, de valider cette démarche qui est dans l'intérêt des communes membres du SIPPnCO.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet ?

Pour compléter ce que vient de dire Igor SEMO, il s'agit d'un bouquet. Nous réorganisons les marchés en un seul marché avec un certain nombre de ramifications, ceci, afin d'améliorer la gestion du système.

Il n'y a pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). ? Je vous remercie.

4. **AFFAIRES GÉNÉRALES – Reconnaissance de l'intérêt territorial de deux voiries situées sur la commune de Saint-Mandé dans le cadre du PUP développement économique approuvé par le Territoire Paris Est Marne&Bois**

M. SEMO

Sur ce rapport, je serai un peu plus long, car la délibération est plus inhabituelle, dans la mesure où il est proposé, par ces délibérations, de reconnaître l'intérêt territorial de deux voiries situées sur la commune de Saint-Mandé. Ces voiries desservent une zone de développement économique. Le développement économique est une compétence des territoires. Il s'agit de desservir le projet d'équipement mené par la ville de Saint-Mandé, qui

s'appelle « Association Culture Innovation ». Un certain nombre de startups s'y implanteront. Nous souhaitons un plein succès à la ville de Saint-Mandé dans ce projet innovant.

Le territoire en tirera des ressources importantes et des recettes par le biais de la CFE. Dans le cadre de ses compétences, pour accompagner la réussite de ce projet, il est proposé de reconnaître l'intérêt territorial de deux voiries, l'Avenue Pasteur et une voie publique qui desservira cet équipement. Vous en avez sans doute entendu parler puisque la presse en a fait un bel écho. Je propose que Patrick BEAUDOIN complète mon intervention.

M. BEAUDOIN

Merci cher Igor. Le résumé est tellement court que je me permets de revenir dessus.

Nous avons, à plusieurs reprises dans cette Assemblée, voté un certain nombre de délibérations qui visent à permettre la création, dans le cadre d'un projet urbain partenarial, et le développement de la zone dite « IGN ». Je vous rappelle que nous avons déjà créé le Pôle géosciences avec Météo France, l'Institut géographique national, l'Inventaire forestier et le Service géographique de la marine. Entre 40 000 ou 45 000 mètres carrés de bureaux ont été reconstruits, rénovés ou sont en cours de rénovation. L'État a 15 à 20 000 mètres carrés supplémentaires qui seront installés à la fois sur l'hôpital Bégin et sur l'Institut géographique national. De notre côté, la ville a racheté 1,350 hectares pour construire 3 000 mètres carrés de bureaux et l'équipement que M. SEMO vient de définir. Cependant, ce n'est pas l'équipement qui justifie pleinement l'objet territorial, mais le développement économique.

Le Pôle géosciences emploie près de 1 700 personnes. Je me réjouis du fait que les 35 000 mètres carrés de bureaux seront occupés la deuxième société mondiale de jeux vidéo. Elle sera installée à Saint-Mandé, sur notre territoire et sur le Nord-Est du Val-de-Marne. Ce projet apportera un plus fiscal que nous accueillerons à bras ouverts et entre 1 500 et 1 800 collaborateurs. Ce projet est naturellement lié au numérique et à l'image. Il viendra compléter ou apporter une raison supplémentaire de travailler et de concourir au succès du plan sur l'image que présente notre collègue Jean Pierre SPILBAUER à Bry-sur-Marne.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

Je vous remercie, mes chers collègues. Nous passons maintenant au rapport sur l'assainissement que va vous lire Jean-Jacques GRESSIER.

3. ASSAINISSEMENT –Vote des redevances d'assainissement 2019 : stabilité fiscale

M. GRESSIER

Monsieur le Président et chers collègues, le Conseil de territoires avait fixé, en décembre 2017, les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2018. Ces tarifs présentent de fortes disparités d'une commune à l'autre, mais en l'absence d'un schéma directeur d'assainissement qui permette de disposer d'une visibilité sur les besoins de financement du territoire dans ce domaine, il est proposé pour l'année 2019 au moins, une stratégie de modération fiscale et de stabilité par rapport à l'année précédente. De plus, le mode de gestion de la compétence « assainissement » n'a pas encore été harmonisé pour les treize villes, d'où la possibilité juridique de proroger pour le moment les tarifs antérieurs. C'est pourquoi il est proposé les redevances comme indiquées sur le tableau que vous avez en projection.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des remarques, des questions ou des commentaires ?

Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Merci. Sylvain BERRIOS nous présente le rapport n° 4.

4. URBANISME – Modification simplifiée n° 2 du PLU de Villiers-sur-Marne : définition des modalités de mise à disposition du public.

M. BERRIOS

Il s'agit là, dans le cadre de la modification simplifiée n° 2 du PLU de Villiers-sur-Marne, de définir les modalités de mise à disposition du public, selon les modalités que vous avez sous les yeux. Il s'agit d'éléments, somme toute, assez classiques dans le cadre de ce genre de procédure.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des abstentions (0) ?

Merci. Nous passons au rapport n° 5.

5. URBANISME – Modification du périmètre d'étude au Perreux-sur-Marne sur le secteur compris entre le boulevard Raymond Poincaré, l'avenue du Général de Gaulle, la rue du Bois des Joncs Marins, la Villa Maison-Blanche et l'avenue Lamartine

M. BERRIOS

Le rapport n° 5 porte sur une modification du périmètre d'étude au Perreux-sur-Marne sur le secteur compris entre le boulevard Raymond Poincaré, l'avenue du Général de Gaulle, la rue du Bois des Joncs Marins, la Villa Maison-Blanche et l'avenue Lamartine.

Il s'agit là d'une mise en cohérence de l'ensemble, d'un point de vue architectural et de programmation, afin d'avoir, dans le développement de la ville, un sujet convenu avec l'ensemble et pour que la cohérence s'applique sur l'ensemble de ce périmètre.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Merci. Le rapport n° 6, M. BERRIOS ?

6. URBANISME – Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur situé au 26-48 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne

M. BERRIOS

Il s'agit d'un secteur qui est à proximité immédiate du RER, non loin de l'A 86. Un périmètre d'étude vous est proposé, afin d'étudier le plus finement possible le devenir de ces parcelles et de faire en sorte que les desiderata municipaux puissent être pris en compte.

Cela est l'objet de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas d'abstention (0) ? Pas de votes contre (0)

Merci. Le rapport n° 7.

7. URBANISME – Instauration d’un périmètre d’étude à Fontenay-sous-Bois sur le secteur compris entre la rue Pasteur, la rue Marcel et Gaucher et une partie de la rue Jean-Jacques Rousseau.

M. BERRIOS

Il s’agit de la même procédure et du même principe, mais cette fois-ci à Fontenay-sous-Bois sur le secteur compris entre la rue Pasteur, la rue Marcel et Gaucher et une partie de la rue Jean-Jacques Rousseau, sur un périmètre OAP.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d’abstention (0) ? Pas de votes contre (0)

Merci. Rapport n° 8.

8. HABITAT – Approbation de la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

M. FAUTRE

Il s’agit de la composition de la Conférence intercommunale du Logement appelée CIL, dans la continuité de loi ALUR du 24 mars 2014 qui confie aux intercommunalités le rôle de la gestion, à la fois de la demande et des attributions de logements sociaux, via le biais d’une CIL. Les objectifs de la Conférence intercommunale du logement sont de deux ordres : définir les orientations stratégiques de la politique intercommunale d’attribution des logements sociaux et mettre en œuvre un Plan Partenarial de Gestion et d’Information des Demandeurs de logement social.

Ces orientations stratégiques sont déclinées dans deux documents : le document cadre d’orientation et la Convention Intercommunale d’Attribution.

La CIL est co-présidée par le Président de l’établissement public territorial et le Préfet. Elle est composée de trois collègues :

- Le premier représente les Maires des communes membres, un représentant du département et un représentant du Conseil Régional d’Île-de-France.
- Le deuxième est celui des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions, avec particulièrement les bailleurs sociaux et les réservataires.
- Le troisième est celui des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d’exclusion par le logement.

Nous nous rappelons qu’en septembre dernier, notre Conseil a engagé la procédure d’élaboration d’un CIL. C’est pour cela que nous sommes accompagnés par une AMO. Depuis, une consultation des partenaires a été réalisée en concertation avec les services de l’État. Vous trouvez, dans le rapport, la composition des trois collègues proposée. Ceci est l’objet de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? C’est une longue et grande aventure dans laquelle nous nous engageons. Je ne sais pas si vous avez vu le nombre de réunions qui nous attend.

Pas d’abstention (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Je vous remercie. Jacques Alain BENISTI présente le rapport sur les Simonettes.

9. AMÉNAGEMENT – ZAC des Simonettes Nord à Champigny-sur-Marne : approbation du CRACL 2017

M. BENISTI

Oui, Monsieur le Président. Il s'agit simplement de l'approbation du compte rendu d'activités de la ZAC des Simonettes. C'est un très beau projet de 35 000 mètres carrés qui jouxtera Marne-Europe en totale complémentarité, puisque les objectifs sont différents, mais avec un dénominateur commun qui est d'abord celui de l'emploi. Entre 5 et 6 000 emplois seront créés à Marne-Europe et entre 2 000 et 2 500 pour la ZAC des Simonettes. La complémentarité d'entreprise viendra aussi bien renforcer Marne-Europe que les Simonettes.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Pas d'abstention (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Nous continuons.

10. AMÉNAGEMENT – Projet de renouvellement urbain du Bois L'Abbé, ANRU 1 à Champigny-sur-Marne approbation du CRACL 2017

M. BENISTI

Il s'agit de la concession d'aménagement du premier programme de rénovation du PRU dans le Bois l'Abbé. C'est également un très beau projet. Cette concession et les missions afférentes ont été données à la SEM du département SADEV 94. Ces missions sont la poursuite des travaux d'aménagement de la rue Carpeaux, la démolition du parking situé dans l'emprise de l'îlot AP12b, l'acquisition des parcelles de Paris Habitat compris dans différents îlots et la vente de l'îlot AP6.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de question particulière ? Pas d'abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Je vous remercie. Nous enchaînons sur le rapport n° 11.

11. AMÉNAGEMENT – ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés, approbation du CRACL 2017

M. BENISTI

Ce n'est plus à Champigny, mais à Saint-Maur-des-Fossés. Il s'agit d'une opération d'aménagement de la ZAC des Facultés qui a plusieurs objectifs de valoriser les vues sur les coteaux de la Marne, désenclaver le site (la trame routière étant peu lisible aux alentours) tout en évitant de créer un afflux trop important de trafic ; assurer un équilibre entre logements, activités, commerces et équipements publics ; garantir de bons rapports d'échelle, assurant une transition entre les futures constructions sur le site et le tissu pavillonnaire environnant ; reconstruire le collège Pissarro au sud du site ; reconstruire le centre sportif à proximité du collège ; réaliser un éco-quartier intégrant des principes environnementaux ambitieux en matière d'aménagement, de gestion de l'eau, de consommation d'énergie et d'espaces verts.

Il est simplement demandé d'approuver ce compte rendu d'activités.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?

Merci. Nous passons au rapport n° 12.

12. AMÉNAGEMENT – Validation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC « Sud de la Voie de Desserte Orientale » sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

M. BENISTI

Il s'agit simplement de valider les objectifs et surtout les modalités de concertation préalables pour l'aménagement de cette zone d'aménagement concerté au Sud de la voie de desserte orientale située sur le territoire de la commune de Champigny. Les objectifs sont de réduire la coupure urbaine entre le plateau et les coteaux de la Marne ; créer des emplois avec le développement, en priorité, sur l'emprise foncière des produits immobiliers d'activité qui viendront compléter l'offre résidentielle pour les entreprises type PMI et PME, en complémentarité d'entreprises un peu plus importantes sur Marne-Europe ; développer une offre de logements adaptés au nouveau contexte urbain et aux nouvelles polarités ; désenclaver les zones d'activité existantes, en particulier le marché relais et les grands godets pour amorcer leur future mutation ; de veiller à la qualité environnementale des futures constructions, en cohérence avec les orientations contenues dans le projet d'aménagement de développement durable et du plan local d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ?

M. FAUTRE

Je veux en profiter, si vous le permettez, pour vous faire part du fait que ce matin, nous avons été quelques-uns ici, en particulier les trois Maires de Villiers, Champigny et M. le Président Martin, à participer à une réunion à la Préfecture de Région, sous la responsabilité et la présidence du Préfet de Région, pour trouver les 15 millions nécessaires pour les études professionnelles. Le tour de table a été assez compliqué. Nous ne sommes pas encore tout à fait arrivés au terme. Il manque encore quelques millions d'euros. Tout cela pour dire que j'espère que les 345 millions qui seront nécessaires pour construire l'infrastructure de la gare, ne seront pas dans les mêmes considérations, car, sinon cela sera très difficile. Nous savons que l'interconnexion du RER E est indispensable pour le développement dont vient de parler Jacques Alain BENISTI. Il est également indispensable pour tous les salariés venant de la Seine-et-Marne et qui ont tout intérêt à utiliser l'interconnexion, à la fois pour venir travailler, mais aussi pour irriguer l'ensemble du Val-de-Marne.

M. LE PRÉSIDENT

M. BENISTI, voulez-vous dire un mot également ?

M. BENISTI

Oui, j'étais également à cette réunion un peu « poker menteur ». Je pense que nous avons tous eu ce sentiment, car tous les financeurs se renvoyaient la balle en demandant à chacun d'indiquer le montant qui serait donné pour indiquer leur montant. Le tour de table a duré environ une heure et demie, pour en conclure que les études seront effectivement financées avec différents financeurs. Le problème est que tous les décisionnaires n'étaient pas autour de la table. La Présidente de Région était occupée par une autre réunion et sa remplaçante n'avait pas les informations et ne pouvait pas donner de chiffres ou d'accord.

M. LE PRÉSIDENT

Elle n'avait pas mandat.

M. BENISTI

J'ai par la suite eu la Présidente qui m'a confirmé que la Région participerait, tout comme la Métropole du Grand Paris, la société du Grand Paris. Après le tour de table avec tous les

financeurs, un accord a finalement été trouvé pour financer ces 15 millions d'études qui manquaient à la réalisation de cette gare d'interconnexion.

Le débat a commencé en parlant du financement à l'échelle des 350 millions nécessaires à la réalisation de la gare d'interconnexion. Chacun s'est également renvoyé la balle. Malgré tout cela était plutôt rassurant, car le débat était mené par le Préfet de Région qui a affirmé que nous trouverions quoi qu'il en soit la répartition et les financements pour cette gare. De plus, le Premier ministre s'étant engagé à la réalisation de la gare d'interconnexion, sur les cas qui posent des problèmes sur le site du Grand Paris, ce sera la première à être financée, ce qui est une bonne nouvelle. Les différents montants de chaque partenaire n'ont pas encore été définis dès lors où les sociétés d'étude qui travaillent pour la SNCF n'ont pas donné de montants définitifs. Le montant global s'élève à environ 350 millions, mais nous ne connaissons pas encore les sommes exactes. Le Préfet a demandé que les collectivités territoriales participent. Évidemment, il est difficile de faire participer des villes à une gare. Ce serait une première dans les annales. Néanmoins, les villes ont tout de même décidé de participer symboliquement. Il y a aura un débat pour ce qui concerne la participation de la Métropole du Grand Paris, de la Région et du territoire.

Nous avons été étonnés de la réponse du territoire voisin Paris Est Avenir, qui ne souhaite pas participer alors que l'opération Altival est le « cordon ombilical » qui raccordera toute la VDO, c'est-à-dire Sucy-en-Brie, Ormesson, Chennevières, y compris Champigny qui elle fait partie de notre territoire. Entre 10 et 12 000 de leurs administrés l'utiliseront, grâce à Altival qui reliera la Gare du Grand Paris et la nouvelle gare d'interconnexion du RER E. Le Préfet a un peu contré ce refus et je pense qu'il fera en sorte rectifier le tir. De fait, je ne vois pas pourquoi notre territoire participerait, alors que le territoire voisin, qui bénéficiera également de cette Gare du Grand Paris, ne participe pas au financement.

M. LE PRÉSIDENT

Nous dirons qu'à ce stade-là des discussions, le curseur va de plus en plus vers un positionnement positif. Tout dépendait du lancement des études. C'est pour cela que nous y avons passé autant de temps dans la matinée. Au début de la réunion, la Seine-et-Marne ne participait pas et à la fin elle participait, tout comme la Val-de-Marne. Les choses ont évolué en cours de séance.

Dernier point, qui n'est pas neutre dans toute cette affaire, c'est que la DUP concernant cette gare a été signée aujourd'hui par le Préfet, après une enquête publique qui est plus que positive dans tous les domaines. Non seulement c'est la première à être mise en œuvre, puisque trois gares d'interconnexion sont prévues dans le réseau du Grand Paris, mais elle est aussi réputée pour être plus que nécessaire dans les flux sur le plan de la région Île-de-France. C'est pourquoi nous étions surpris que la Région ne soit pas présente, mais nous savons, comme vient de le dire Jacques Alain BENISTI, qu'elle sera présente le jour où nous devons mobiliser les 15 millions d'euros pour les études.

C'était une information sur ce qui s'est passé ce matin. Nous allons tout de même voter le rapport n° 12.

ELUE

Je voudrais attirer l'attention sur plusieurs points. Le premier est que la concertation des Campinois est réduite au minimum. J'espère, en particulier, qu'ils seront consultés et mis au courant de l'évaluation environnementale. J'espère aussi que notre PADD sera respecté, car la population s'est pleinement approprié ses objectifs. Je vois aussi, dans les fiches que j'ai pu consulter, quelques points de vigilance, notamment sur la multiplication des emplacements réservés au stationnement alors que nous destinons ces espaces à des usines du futur, ce qui suppose une bonne gestion du transport dimensionné pour les derniers kilomètres. Ces entreprises devraient aussi s'intégrer dans des logiques d'économie circulaire.

Le point qui me chagrine particulièrement est que l'on ne voit pas, sur le plan ni la végétation étagée prévue pour la trame verte le long du trajet d'Altival ni les pistes cyclables et d'autres modes d'actifs. J'espère qu'il s'agit d'un oubli ou d'un défaut d'impression.

Je voudrais redire ici que les Campinois ne sont pas prêts à vivre dans un espace carencé en espaces naturels, lesquels sont essentiels pour l'adaptation aux changements climatiques. Merci.

M. FAUTRE

Les modalités sont en effet à minima. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au CA que nous procédions de la même manière que sur Ormesson, c'est-à-dire avec des réunions publiques et éventuellement l'utilisation d'un site internet. Les modalités sont effectivement trop limitées. Nous prendrons plus d'initiatives, comme des réunions publiques qui paraissent absolument nécessaires.

M. BENISTI

Pour compléter ce qui vient d'être dit, sur le tracé Altival, il y a un DCSP en site propre jumelé à une piste cyclable. Les transports du dernier kilomètre font partie intégrante du projet que nous avons sur toute la VDO. Nous avons des contacts avec des entreprises du dernier kilomètre pour essayer de les placer sur l'ensemble du trajet, afin d'alimenter tous les transports pour toutes les entreprises qui viendront s'y implanter.

Il est vrai que dans la définition qui est mentionnée, ce n'est pas précisé, mais c'est un dénominateur commun sur l'ensemble du parcours de la VDO.

M. RISPAL

En complément des propos de Jacques Alain BENISTI, il faut préciser que la piste cyclable sera réalisée seulement si les financements sont au rendez-vous. Or, aujourd'hui, dans nos communes, nous avons été alertés, par le Président du département et la Présidente de Région, sur un désengagement de l'État de nombreux projets, notamment les dossiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, ce qui est le cas pour Altival. D'autre part, le département attire l'attention sur le fait que les engagements de la Région actuellement pris dans le Contrat de plan État-Région ne sont pas honorés sur certains projets et que les conventions de financement tardent. C'est le cas pour Altival.

La piste cyclable bidirectionnelle sous maîtrise d'ouvrage du département sera certainement réalisée, dès lors que les financements seront au rendez-vous. Nous le voyons bien, et M. BENISTI l'a très bien illustré sur la gare de Bry-Villiers-Champigny, y compris la Région qui a la compétence, n'honore pas, aujourd'hui, tous les engagements qu'elle devrait honorer en matière de transports.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Sachez qu'en ce qui concerne la VDO, il y aura forcément, à un moment donné, un rapprochement entre les deux territoires puisque nous avons une VDO qui débouche sur le T 11. La collaboration entre les deux territoires devra être mise en œuvre d'une complémentarité tout comme au niveau du renouvellement urbain.

Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ? Merci.

13. AMÉNAGEMENT – Approbation du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier du Bois L'Abbé – autorisation du Président de signer le protocole

M. BENISTI

Le point 13 est un complément de notre délibération concernant le Bois l'Abbé.

Dans cette délibération, il s'agit de créer une polarité intercommunale avec la commune de Chennevières. Vous savez que le Bois l'Abbé est jumelé avec une partie de Chennevières. Je pense que le programme proposé et qui crée cette polarité est des plus intéressants pour les

deux villes. Il valorise les espaces publics et l'attractivité du quartier tout entier, aussi bien sur Chennevières que sur Champigny. Il restructure et diversifie le parc de logements. Nous mettons de la diversité à l'intérieur d'un parc qui est essentiellement social. Il y a de l'accession sociale à la propriété et de l'intermédiaire pour varier les populations. Il améliore l'offre d'équipement pour développer l'attractivité du quartier. Il met aussi un élément extrêmement important dans ce PRU, ce qui n'est pas toujours le cas, qui est l'activité économique pour la création d'emplois.

Il est simplement demandé d'approuver le protocole de préfiguration de ce nouveau programme urbain PRU entre les communes de Champigny et de Chennevières, et la signature ce protocole par notre Président.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Nous continuons avec le rapport n° 14.

14. AMÉNAGEMENT – Approbation de l'avenant n° 1 au protocole de Préfiguration du Projet d'Intérêt Régional (PIR) des quartiers des Larris et de La Redoute à Fontenay-sous-Bois

M. BENISTI

Monsieur le Président, il s'agit de l'approbation d'un premier avenant du protocole de préfiguration que l'on appelle le PPIR, sur les quartiers des Larris et de La Redoute à Fontenay-sous-Bois avec plusieurs objectifs : créer un lien nord-sud entre les quartiers des Larris et de la Redoute, de telle sorte à ce que les habitants de ces quartiers puissent avoir accès aux équipements et services des deux quartiers ; créer un lien est-ouest avec le pôle Val de Fontenay, redonnant une visibilité territoriale et offrant une opportunité aux deux quartiers pour profiter de la dynamique impulsée par l'arrivée du métro du Grand Paris ; développer une offre spécifique avec la création d'un lieu dédié à la formation (l'école du numérique serait envisagée dans ce quartier) ; programmer une offre de logements en accession pour favoriser, comme je viens de le dire sur Champigny avec le projet commun avec Chennevières, une mixité sociale sur l'ensemble des deux quartiers.

Il est demandé d'annuler et de remplacer la délibération votée en mars 2017, d'approuver ce nouvel avenant au protocole de préfiguration du projet d'intérêt régional et d'autoriser le Président à signer.

M. LE PRÉSIDENT

De toute façon, il s'agit de la même délibération, mais il fallait la proroger. Nous sommes sur une continuité par rapport à ce projet.

Il n'y a pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0). Merci.

Nous passons au rapport n° 15.

15. AMÉNAGEMENT – Approbation de l'avenant n° 4 de la concession d'aménagement du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier de Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

M. BENISTI

Il s'agit d'un avenant n° 4 à la Concession d'aménagement du premier Programme de Rénovation Urbaine du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne. C'est une résultante des deux précédentes délibérations que nous avons approuvées tout à l'heure. Un premier avenant à la concession d'aménagement avait été signé en 2016 portait sur une modification de participation de la ville au coût de la concession. Un second avenant avait été signé le 10 avril 2017 et portait sur la prolongation de la durée de la concession jusqu'en 2018. Un troisième avenant avait également été approuvé par notre séance du 11 avril 2018 et portait

sur l'autorité concédante. Ce projet d'avenant qui est soumis à l'approbation du Conseil de territoire a simplement pour objet de permettre à l'aménageur d'achever les travaux d'aménagement et de viabiliser le dernier lot destiné à un programme immobilier de logements. Pour ce faire, il est absolument nécessaire de prolonger cette durée de concession jusqu'au 31 décembre 2019.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Des précisions ? Des questions ?

Pas d'abstention (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Nous enchaînons sur le rapport n° 16.

16. AMÉNAGEMENT – Approbation de l'avenant n° 5 au traité de concession de la Z.A.O des Hauts de Joinville et autorisation de signature au Président

M. BENISTI

Il s'agit de l'approbation d'un autre avenant n° 5 pour la Zone d'Aménagement Concerté de Joinville et une autorisation de signature de notre Président. Cela concerne un projet de gymnase de l'îlot F en phase travaux. La ville a souhaité ajouter des prestations qualitatives à l'intérieur de ce gymnase. Cela concerne également le parvis de l'hôtel de ville requalifié. La ville a demandé à l'aménageur de prendre sous sa maîtrise d'ouvrage ce parvis et la réalisation d'un caniveau de visite de l'étanchéité des ouvrages construits par la ville.

Il est proposé d'approuver cet avenant n° 5 au traité de concession de la ZAC.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

Nous passons au rapport n° 17. Après cette série, M. BENISTI, vous aurez droit à un verre d'eau.

17. POLITIQUE DE LA VILLE – Approbation d'un protocole d'éviction amiable avec la SARL COIFFURE AMPÈRE, locataire de la ville de Fontenay-sous-Bois au sein du Centre commercial des Larris

M. BENISTI

Il s'agit de l'approbation d'un protocole d'éviction amiable, avec un salon de coiffure locataire de la Ville de Fontenay-sous-Bois, au sein du quartier des Larris dont j'ai parlé tout à l'heure. Je ne vais pas vous lire l'ensemble du dossier, mais il est demandé à notre Conseil de territoire d'approuver ce protocole d'éviction amiable à conclure avec ce salon de coiffure et de fixer l'indemnité d'éviction à un montant total de 252 030,18 euros, toutes taxes et tous frais compris.

M. LE PRÉSIDENT

Merci M. BENISTI. Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

Je vous remercie et je passe la parole à M. CAPITANIO pour le rapport n° 18.

18. FINANCES – Adoption du rapport du 6 décembre 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) et fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2018

M. CAPITANIO

Merci M. le Président. Il s'agit d'adopter le rapport de la CLECT et de fixer le montant du FCCT pour 2018. La CLECT s'est réunie le 6 décembre pour réexaminer les contributions des treize

communes au titre de 2018 à hauteur des charges qu'elles ont transférées au territoire et les charges nettes mutualisées par l'EPT. Ce rapport a été examiné en Commission des Finances le 13 décembre dernier. Le FCCT se structure autour de trois composantes :

– La composante « socle » ne concerne que les quatre villes de notre territoire qui étaient précédemment en intercommunalité. C'est la somme des produits de la fiscalité des ménages arrêtés en 2015 et la dotation de Compensation de la suppression de la part des Salaires de la DGF

– La deuxième composante qui ordonne le FCCT est la composante de « compétences » avec l'évaluation de charges territoriales pour les compétences originelles du territoire : PLUI, Politique de la ville, Plan Climat Air Énergie Territorial et Eaux Pluviales. Vous aurez remarqué les questions d'assainissement ne font pas partie du champ de la CLECT puisque ces compétences font l'objet d'un financement spécifique.

Il y a également l'évaluation des charges territoriales au titre des nouvelles compétences exercées par le territoire cette année. Elles concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace, les équipements culturels et sportifs et l'action sociale.

Enfin, la troisième composante de cette composante « compétences » est l'évaluation des charges restituées pour les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne qui ont récupéré un certain nombre de compétences auparavant exercées au titre de l'ex-communauté d'agglomération. Idem pour la ville de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice en matière de compétence transport.

– Une troisième composante constitue le FCCT. Il s'agit de la composante « projets d'avenir ». À ce stade, elle comporte surtout l'évaluation des fonctions supports. Elle aura plus d'importance dans les mois à venir.

L'ensemble de ces composantes a abouti à une FCCT calculée en 2018 à un montant de 29 845 349 euros avec ventilation par commune que vous retrouvez dans votre rapport.

Je voudrais juste faire remarquer qu'il y a eu, cette année, un certain nombre d'observations. Il n'y aura pas de contribution SPIC de l'EPT 10, pas de participation complémentaire des communes cette année. Nous avons par ailleurs noté deux remarques : une faite par notre collègue de Champigny concernant le calcul de la croissance de CFE qui a été évoquée, et une de la ville du Perreux-sur-Marne concernant l'inégalité de traitement qui résulte du fait de mesures législatives sur la perception intégrale de son produit de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères, par le territoire, à titre transitoire entre 2016 et 2020. C'est une sorte de pénalisation des communes qui étaient jusqu'à maintenant, en EPCI.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ?

ELUE

À l'occasion de la CLECT, nous avons posé la question, notamment sur les raisons du transfert des subventions au CDIDFF. Il nous avait été répondu que cela serait mis à l'étude en 2019, mais pas tranché pour autant. Je crois qu'il est important de répéter que pour les villes qui s'étaient manifestées, c'est relativement important, dans la mesure où elles souhaitent que le nombre de permanences qui leur étaient réservées soient maintenues. Il faut savoir que ces permanences sont liées à des territoires en termes de politique de la ville. Par exemple, à Champigny, un travail est fait en lien avec la Maison de la Justice et du Droit. Cela permet l'assistance juridique et l'ouverture au droit. Vous expliquez que cette adhésion donne droit à une participation au Conseil d'administration, mais je souhaite souligner que nous sommes liés au CDIDFF par une convention triennale. Nous devons donc y réfléchir.

En revanche, plus généralement sur la CLECT, je tenais à faire part de ma satisfaction, ce qui est rare. Quand les choses s'améliorent, autant le souligner. Il est appréciable que nous ayons les moyens de travailler correctement dans la mesure où nous avons reçu les documents préparatoires à la CLECT, à la Commission des Finances, dans des délais satisfaisants. Je

tiens à souligner que ces documents étaient relativement clairs. Il me semble que c'est une nécessité pour travailler sereinement sur ce qui constitue des enjeux primordiaux pour nos communes.

Ceci étant dit, il en ressort que Champigny reste toujours particulièrement frappée par l'injustice financière suite à son intégration dans le territoire. Je répète qu'il s'agit d'une profonde injustice à l'égard des Campinois. En laissant 15 000 euros en dépenses FCCT socle pour les dépenses de structure de l'EPT, la mise en place de ce dernier engendre, en 2018, pour notre commune, une perte de 1,725 millions d'euros : 26 000 euros sur la minoration de DSU, 428 000 euros de minoration de la dotation nationale de péréquation, 373 000 euros sur la minoration du FSRIF, 330 000 euros de suppression de la part majorée du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, 537 000 euros de contribution FPIC. En plus de ce manque à gagner de 1,725 millions d'euros pour Champigny, les autres communes de l'EPT gagnent environ 6 millions d'euros à travers la diminution de la cotisation FPIC. Il a été souligné tout à l'heure que c'était quelque chose de positif par le territoire.

Par ailleurs, et cela a été signalé, nous déplorons toujours que la mutualisation de la présence de CFE ne s'exerce que sur la dernière année d'exercice. Je tiens d'ailleurs à reprendre les propos de la Commission des Finances, Gilles CARREZ, qui s'est soucié, à la dernière Commission de la situation de notre ville, qui avec Clichy-Montfermeil sont des cas de figure uniques en région parisienne. Il a affirmé qu'il était nécessaire d'y remédier au plus vite. Il est vrai que d'autres EPT ont conservé les dispositifs mis à place avant la Loi NOTRe pour les intercommunalités. Alors que je remarque que nous n'avons pas eu besoin de Pacte financier pour trancher la question de la croissance de CFE de 2015 à 2017, je déplore que la mise en place de la dotation de solidarité territoriale se fasse toujours attendre, et qu'elle soit reportée à la mise en place de ce Pacte financier. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures.

J'en appelle donc aux Maires de notre établissement public territorial, pour qu'ils remédient à cette situation injuste pour les Campinoises et Campinois et qu'au titre du respect à leur égard, qu'ils remédient à cette situation au plus vite en instituant cette dotation de solidarité territoriale. C'est une question de bon sens et surtout de justice.

C'est pourquoi, en l'état actuel des choses, nous nous abstenons. Merci.

M. GAUTRAIS

Sans revenir sur ce que mon collègue vient d'évoquer, c'était effectivement le sens même de la Loi sur les EPT. Nous verrons ce que cela donne à l'avenir. Je rappelle que la Loi NOTRe via les EPT avait pour but de supprimer la commune. Si par miracle, nous revenions aux EPCI, il existe des moyens assez simples pour reverser et trouver des retours assez rapides. Cela fait le lien avec ce que je voulais évoquer ensuite sur le rapport de la CLECT. Il faudra que par la suite la dynamique fiscale créée par nos communes conduise à un juste retour. Il n'est pas possible que Fontenay continue de travailler seulement pour les autres. Nous continuons d'être pénalisés sur la question des transports. Il faudra évaluer les efforts. Si c'est pour aider nos collègues de Champigny, je ne vois pas d'inconvénient à être solidaire, mais encore faut-il que la CLECT joue son rôle et que le Pacte financier s'exerce. J'ai cru comprendre que l'évaluation du coût des ordures ménagères augmente. Nous n'avons pas le détail. J'aimerais que nous ayons un certain nombre d'éléments là-dessus. La CLECT sert à évaluer les coûts. Ce n'est pas la première année que nous demandons à ce que cette question soit posée. Je m'abstiendrai, sans présager du rapport qui a été fait, mais nous devons avancer sur cette question-là.

M. CARREZ

Un mot très rapide pour dire que le document qui nous a été fourni est un document de grande qualité. Il est très clair. Nous voyons que beaucoup d'efforts sont faits pour limiter la contribution des fonds du FCCT. D'ailleurs, dans les comparaisons avec les autres établissements publics, nous sommes complètement en bas de la fourchette et nous tenons l'objectif de 1,5 euro par habitant. Il y a deux causes à cela : nos dépenses sont limitées et

nous avons mutualisé la progression annuelle de CFE. Mais dès lors qu'elle est concentrée sur une commune en particulier, notamment sur Fontenay, cela posera à terme une question.

Pour Champigny, nous nous heurtons à un gros problème, que rencontre également une commune comme Clichy-Montfermeil. Si elles étaient restées seules, elles toucheraient une dotation nationale de péréquation, une DSU et un SFRIF très supérieurs. Très objectivement, la perte pour Champigny, sur ces trois dotations, est importante. Elle ne relève pas de la responsabilité de l'EPT, car c'est la loi qui l'instaure, mais elle s'élève à plus d'un million d'euros. C'est très difficile pour le budget communal. Si nous pouvons rêver d'un temps où les emplois afflueront à Fontenay, la CFE sera multipliée par deux ou trois et nous pourrions mettre en place une dotation de solidarité. Il faut prendre en compte le potentiel des ressources des communes, mais nous n'en sommes pas encore là.

Je le dis par anticipation, si à l'avenir nous avons encore à cotiser au niveau de l'EPT au FPIC, je souhaiterais que l'on divise par douze et non pas par treize et que Champigny ne soit pas mobilisée. Ce sera une manière, un peu symbolique, avec une somme de 20 ou 30 000 euros, de montrer notre solidarité.

M. CAPITANIO

Je souhaite faire remarquer à mon collègue, M. GAUTRAIS, mais je suis sûr qu'il ne l'ignore pas, que la question de répartition de la CFE ne relève pas de la CLECT qui est une Commission composée uniquement d'élus communaux. Elle n'est là que pour évaluer les charges et applique les règles que nous fixons en territoire. La question de la répartition de la CFE, de l'excédent ou de la croissance de CFE est une question que nous devons débattre ici, en Conseil de territoire, mais certainement pas au sein de la CLECT.

INTERVENANT

J'ai bien entendu ce que vient de dire M. CARREZ. J'en ai appelé au Maire et effectivement, même si nous avons perdu, en termes de cotisation FPIC, les villes du territoire ont économisé 6 millions d'euros quand nous perdons plus d'un million. Nous pouvons décider ce soir d'une dotation de solidarité territoriale.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Nous pouvons le faire, mais cela n'était pas prévu. Je fais exprès de plaisanter. Vous êtes un expert en matière d'analyse de finances. Nous n'avons pas les 6 millions d'euros aujourd'hui. L'autre point qu'il faut bien mentionner est que s'il y a une différence entre nous et certains territoires, c'est, parce que certains territoires étaient des communautés d'agglomération, alors que nous, nous ne l'étions pas au titre territorial. Le jour où nous serons des EPCI, nous pourrions nous permettre de faire ce que font certains territoires. Si nous faisons comme eux aujourd'hui, nous serions dans l'illégalité.

Qui s'abstient (0) ? Qui vote contre (0) ?

Merci mes chers collègues et nous remercions nos collègues qui travaillent au sein de la CLECT et qui ont fait un travail exemplaire et très compréhensible.

Madame HOUDOT nous présente le rapport n° 19.

19. FINANCES – Budget principal – Décision modificative n° 1 de l'exercice 2018

M^{me} HOUDOT

M. le Président, il s'agit de valider la DM du budget principal qui s'élève à 591 000 euros sur un budget total de 150 millions d'euros. Pour ce qui concerne ce budget au titre de la section fonctionnement, l'exécution budgétaire ne nécessite pas de rajouter ou de rajuster les crédits. Dans ce cadre-là, la décision modificative porte essentiellement sur l'achèvement de la constitution de la provision pour risque à hauteur de 150 000 euros qui avait déjà été dotée au budget supplémentaire à hauteur de 1,7 million. Cette provision pour risque visait notamment

à se prémunir contre la suppression de la dotation d'intercommunalité issue des ex EPCI. Dans le cadre de la Loi NOTRe, je vous rappelle que cette dotation avait une garantie de versement uniquement de 2016 à 2018. Il s'agit là de se prémunir du non-versement sur 2019, 2020, etc.

Les recettes complémentaires tournent essentiellement autour des rôles supplémentaires de CFE 2016 et 2017, puisque c'est notre seul revenu, et des ajustements de crédits de refacturation des fonctions supports au budget assainissement.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ? Je vous remercie.

20. FINANCES – Budget annexe assainissement en gestion directe – Décision modificative n° 1 de l'exercice 2018

M. GRESSIER

M. le Président, mes chers collègues, la décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement en régie comprend essentiellement des ajustements de crédits 2018. À savoir, il vous est demandé d'approuver une décision modificative sur ce budget sur une section d'exploitation pour 8 297 664 euros, une section d'investissement pour 2 421 276 euros, soit un total de décision modificative de 10 718 941 euros.

Il vous est également demandé de donner délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture des besoins de financement et d'autoriser M. le Président à contracter au titre de l'exercice 2018, tel que prévu à la décision modificative, un emprunt supplémentaire inscrit en recette d'investissement pour un total de 2,520 millions d'euros maximum.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 21.

21. FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Décision modificative n° 1 de l'exercice 2018

M. GRESSIER

Il s'agit du budget annexe d'assainissement en délégation de service public (DSP).

Nous avons 32 013 euros en section d'exploitation, - 362 923 euros en section d'investissement pour un total de décision modificative n° 1 de - 330 910 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ?

22. FINANCES – Budget principal – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

M^{me} HOUDOT

M. le Président, il s'agit comme tous les ans pour des raisons opérationnelles d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, et ce dans la limite des 25 %

du budget de l'année précédente. Il vous est proposé une autorisation sur 2,420 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

23. FINANCES – Budget annexe assainissement en gestion directe – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

M. GRESSIER

Sur le budget annexe d'assainissement en gestion directe, il vous est demandé d'autoriser M. le Président à ouvrir antérieurement l'adoption du budget primitif 2019 du budget annexe d'assainissement dans la limite des 25 % du budget de l'année précédente.

M. LE PRÉSIDENT

C'est le même type de rapport.

Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

24. FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

M. GRESSIER

Même délibération pour le budget d'assainissement en délégation de service public (DSP). Il vous est demandé d'ouvrir antérieurement l'adoption du budget des crédits d'investissement dans la limite des 25 % du budget de l'année précédente.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Merci.

25. FINANCES – Acomptes sur subventions 2019 à certaines associations avant l'adoption du budget primitif 2019

M^{me} HOUDOT

Le point 25, c'est exactement la même chose pour ce qui concerne les acomptes aux subventions 2019 à nos associations, avant l'adoption du budget primitif 2019. Vous avez la liste des associations concernées, et ce pour un montant de 327 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ?

M^{me} RYNINE

M. le Président, je ne prendrai pas part à ce vote concernant la subvention versée à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Marne.

M. LE PRÉSIDENT

Vous êtes Présidente de l'Office de Tourisme.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Merci.

26. ENVIRONNEMENT – Plan Climat Air Énergie Territorial : convention GRDF

M^{me} MAGNE

M. le Président, il s'agit dans cette délibération de proposer la signature d'une convention de partenariat avec GRDF, dans le cadre du PCAET et diagnostic territorial qui a été réalisé. Nous constatons que le chauffage au fuel est une des principales sources de consommation énergétique. Dans le but de réduire ces consommations, de trouver des solutions plus économiques et moins polluantes, et d'accompagner nos habitants à ces changements, il est proposé d'instaurer un partenariat avec GRDF pour notamment, informer sur d'autres alternatives de chauffage comme le gaz naturel. Ce partenariat permettrait de proposer aux habitants des solutions personnalisées, un accompagnement, des conseils, afin de réduire leur consommation énergétique ; de proposer des actions « clé en main » pour les communes qui le souhaiteraient, afin d'informer les habitants ; de mettre en place des animations spécifiques sur-mesure selon les besoins et demandes de chaque ville.

Dans le cadre de ce partenariat, un interlocuteur dédié au territoire nous serait attribué, des actions et des animations seraient proposées et des primes d'aide à l'investissement seraient mises en place pour les administrés qui souhaiteraient changer leur mode de chauffage. Il leur serait également offert un accès au réseau local d'installateurs partenaires GRDF pour faire travailler l'économie locale. Je précise que ce partenariat n'aurait aucun coût ni pour le Territoire ni pour les villes qui y ferait appel.

Il est proposé d'approuver cette convention de partenariat avec GRDF et d'autoriser le Président à signer ce partenariat. Merci.

M. PIO

Bonsoir à tous. Je proposerais un report de ce vœu si cela est possible. La première raison est qu'un seul fournisseur est proposé et le point le plus important est de savoir si ces chaudières seront connectées ou non au compteur communicant Gazpar. Ce n'est pas précisé et cela est pour moi une entrave grave à la démocratie. Je l'ai déjà dit en Commission. Ne pas proposer un choix d'opérateurs est manifestement un acte de lobbying assez important. Nous contribuons, avec cette offre alléchante de financement de chaudière, à installer des compteurs communicants sur tout le territoire sans demander l'avis des citoyens. C'est une supposition, car cela n'est pas encore avéré, mais je trouve cela assez dangereux. Pour cette raison, je demande le report de ce vœu, pour que nous puissions avoir des compléments d'information sur l'implantation des compteurs communicants Gazpar sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Est ce qu'il y a d'autres remarques concernant ce rapport ?

Nous notons, cher Monsieur, vos remarques. Cependant, aujourd'hui la mise en place du partenariat a été bien réfléchi par les équipes de la Commission notamment. Il faut se rappeler que cette interconnexion est également là pour nous permettre d'optimiser notre consommation. Il y a peut-être d'autres possibilités, mais nous pas considéré, aujourd'hui, qu'elles avaient un intérêt particulier.

Madame MAGNE, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M^{me} MAGNE

Je veux juste préciser qu'il ne s'agit absolument pas de forcer les gens à passer au gaz naturel ou à changer leurs compteurs. La proposition qui nous est faite ne nous engage pas financièrement. Il ne s'agit que de conseil. Aucun habitant de notre territoire ne sera obligé de changer sa chaudière au fuel pour installer une chaudière au gaz. C'est une information qui peut être proposée aux habitants. D'autres propositions seront faites ultérieurement dans le cadre du PCAET.

M. PIO

J'insiste sur le fait que précisément, suite à ces offres, l'on puisse imposer la mise en place des compteurs communicants Gazpar, de la même manière où certains concitoyens se voient imposer l'installation du compteur Linky. Il faudra assumer ensuite. Nous disons modestement, devant l'Assemblée, qu'il y a des dérives liées à l'installation systématique de compteurs communicants sur le territoire à l'insu des concitoyens. Nous demandons un report de ce vœu pour pouvoir délibérer et être sûrs de pouvoir bénéficier de tous les services proposés sans que l'on puisse nous imposer les compteurs communicants. Nous ne disons pas non. Nous demandons un report pour être sûrs. Si vous voulez insister, vous êtes majoritaires. Néanmoins, nous souhaitons, dans cette Assemblée, sensibiliser pour que tout le monde vote en son âme et conscience. Derrière ce vœu qui paraît anodin, où l'on donne au concitoyen des avantages et un service accompagné, se cache l'installation de compteurs communicants avec toutes les dérives que cela peut engendrer.

M. LE PRÉSIDENT

Vous argumentez sur des suppositions. Ce n'est pas en le reportant que vous serez convaincu. Je ne vois pas quel type d'enquête vous souhaitez mobiliser pour trouver si ces informations ne sont pas utilisées. Elles seront utilisées. Tout le monde le sait. Nous optimisons les consommations au niveau des villes et progressivement au niveau du quartier. Avoir des informations comme celles-là, peut permettre à un citoyen lambda qui veut faire des économies, de jouer là-dessus. Vous n'aimez ni Linky ni Gazpar. Le CDIFF a aussi mis en place un certain nombre de systèmes de détection de consommation dans toutes nos villes et cela ne semblait pas poser de problème.

Je ne vais pas jouer les dictateurs puisque vous voulez jouer la démocratie jusqu'au bout. Je vais demander à l'assemblée si elle souhaite le report de ce rapport. Cela s'appelle la démocratie représentative. Qui est pour que nous reportions ce rapport ?

Je mets aux voix ce rapport. Qui s'abstient (0) ? Qui est contre (0) ?

Le rapport est adopté, mais nous resterons vigilants cher Monsieur. Je sais que, participant à nos travaux, vous nous le rappellerez le moment venu, j'en suis certain.

M^{me} MAGNE

J'y serai moi-même particulièrement vigilante, si je peux me permettre M. le Président. Et nous proposerons également d'autres solutions dans le cadre du PCAET.

M. LE PRÉSIDENT

Ce qui est surprenant, c'est que ce soit GRDF et ERDF, des institutions qui ont une certaine antériorité dans notre pays.

Nous sommes maintenant aux rapports n° 27, 28 et 29 sur les ressources humaines.

27. RESSOURCES HUMAINES – Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire des agents de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

M. SEMO

Je vais faire un petit point d'actualité sociale sur le territoire, car les élections professionnelles viennent d'avoir lieu, le 6 décembre. Les élections ont été très bien préparées. J'adresse à François Roussel-Devaux et à l'ensemble des services concernés nos félicitations pour ce très bon travail d'information et de préparation, au point d'aboutir à un résultat exceptionnel avec un taux de participation de 81 %. Je ne sais pas s'il y a une seule ville, parmi les treize adhérentes, qui atteignent ce niveau. Cela montre certainement l'attachement des agents au territoire ainsi que leurs préoccupations. Je félicite tous les élus qui s'engagent à travailler

avec l'employeur, les collectivités, à améliorer les conditions de travail. Nous avons déjà installé le Comité technique. Il restera à installer le CHSCT. Je trouve cela très positif et très encourageant pour le dialogue social. C'est important pour nous.

Sur le point 27, il s'agit de donner mandat au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale. Toutes les villes du territoire qui ont adopté un régime de protection sociale complémentaire ont pris le même genre de délibération. Cette délibération donne pouvoir au CIG pour négocier au mieux avec un prestataire, les conditions de protection sociale complémentaire pour les agents.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

Je vous remercie.

28. RESSOURCES HUMAINES – Transferts de personnels : 5 agents

M. SEMO

Il s'agit de prendre acte du transfert de cinq agents : un pour la commune de Joinville-le-Pont pour la compétence « aménagement de l'espace », trois pour Nogent-sur-Marne pour la compétence « aménagement de l'espace » et « urbanisme » et un pour Saint-Maur-des-Fossés.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Je vous remercie.

29. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs suite à mutation et pour tenir compte des transferts de personnels

M. SEMO

Juste un petit clin d'œil. Nous vous avons remis à tous le dossier du Journal du Grand Paris hors-série. Je vous invite à regarder en page 13. Vous avez une indication du nombre d'agents par territoire. Je ne ferai pas de commentaires.

Le point 29 concerne la modification du tableau des effectifs à la suite des mutations et pour tenir compte des transferts des personnels.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ?

Je vous remercie. En matière de transports, Yohann RISPAL présente le rapport que devait prendre à sa charge M. SPILBAUER. Il s'agit d'une motion de soutien.

30. TRANSPORTS – Motion de soutien à la ligne 15 Est

M. RISPAL

Merci Monsieur le Président. Veuillez excuser mon ami et collègue, M. SPILBAUER. Cette motion est en plein dans l'actualité, puisqu'elle la ligne 15 du Grand Paris Express. Vous le savez, fin septembre, le Président de la société du Grand Paris, Thierry DALLARD, a annoncé unilatéralement dans la presse qu'il remettait en cause un ouvrage, ce qui fait beaucoup de mal aux habitants de Champigny, puisqu'il est en travaux depuis trois ans et demi, et les habitants avalent la poussière toute la journée. Ce monsieur a pris cette décision et fait cette annonce seul dans son coin, ce qui a suscité la colère de nombreux habitants et élus. Ils ont pu, depuis, se mobiliser, notamment le 2 octobre à Champigny où plus de 200 personnes se

sont rassemblées autour d'élus de toutes sensibilités, à l'appel du Maire, Christian FAUTRE et du Président du département, Christian FAVIER. Le 8 octobre, le Président du Grand Paris a confirmé par courrier cette remise en cause de l'interopérabilité. Concrètement, l'interopérabilité est un aiguillage qui permettra au train de la ligne 15 Sud de circuler sur la ligne 15 Est. Sans cet aiguillage, il y aurait demain, des ruptures de charges à Bry-les-Champigny et beaucoup d'autres inconvénients pour les habitants. La société du Grand Paris remet en cause cette interopérabilité au prétexte de réaliser des économies. Il s'agit de réaliser 10 % d'économie sur le Grand Paris Express, tel que demandé par le Premier ministre. Nous ne sommes donc pas sur une décision technique ou administrative, mais bien financière. On nous dit que cela générerait des économies sans apporter aucune démonstration. Les éléments demandés par les élus, que ce soit le Président du territoire, M. le Maire ou d'autres, n'ont pas trouvé de réponses à ce jour. Or, les travaux de l'interopérabilité ont été engagés il y a plus de trois ans. 200 millions d'euros ont été engagés. Des expropriations ont été réalisées. Des commerçants et des habitants ont perdu leurs biens moyennant dédommagement, néanmoins, j'affirme que tout cela n'aurait pas été nécessaire si l'interopérabilité n'avait pas été choisie, il y a plusieurs années, après de très nombreuses réunions de travail et des réunions publiques. Depuis, beaucoup de questions sont en suspens. D'ailleurs, une délégation a été reçue par le Président de la société du Grand Paris, avec le député Frédéric DECROZAILLE, M. le Maire Christian FAUTRE, M. le Maire Jean-Philippe GAUTRAIS et le Président du département. Lors de cette réunion, malheureusement, les questions posées par les habitants et les élus présents n'ont pas trouvé de réponses. Il est très important de souligner que la remise en cause de l'interopérabilité dépasse largement Champigny. Il est très important de souligner que cela ne changera pas nécessairement grand-chose pour les Campinois, puisqu'ils ont accès à la 15 Est et à la 15 Sud. Peu importe qu'ils aient à faire une correspondance. En revanche, pour toutes les villes desservies par la 15 Est et la 15 Sud, cela est très important. Aujourd'hui, selon le STIF, 72 000 usagers de la ligne 15 Sud seraient impactés chaque jour si l'interopérabilité ne se réalisait pas. Plus globalement, pour ceux qui ont un peu d'historique sur le dossier du Grand Paris Express, nous voyons la logique derrière tout cela et c'est la remise en cause pure et simple de la ligne 15 Est. Nous voyons circuler, dans des comités techniques, des documents où la ligne 15 Est n'apparaît plus en 2030 et au-delà.

Il y a quelques semaines, lorsque nous alertions sur ce sujet, nous étions perçus, soit comme des fous soit comme des avant-gardistes. Je crois que nous avons été avant-gardistes puisque la remise en cause de la ligne 15 Est se confirme un peu plus chaque jour. Ce sont des impacts majeurs pour Champigny, Nogent, le Perreux, et notamment pour les projets de développement économique de Fontenay-sous-Bois qui généreront peut-être une CFE très utile pour la solidarité et le financement de notre territoire. Cela vient aussi bloquer tous les projets de transports à Fontenay-sous-Bois, car le pôle de la ville avec le RER A, le RER E, les lignes 1 et 15 du métro, et bientôt la ligne 1 du tramway, ressemble à un mikado. Lorsqu'on bouge un seul bout de bois, tout le reste s'effondre. Demain, si nous n'avons plus de calendrier pour le 15 Est, l'intégralité des projets qui arrivent à Val de Fontenay sont bloqués.

Cette motion, qui vous est présentée, permet au territoire de confirmer l'engagement, je l'espère unanime, en faveur de l'interopérabilité et de la ligne 15 Est, ainsi que le rejet de la méthode utilisée par la société du Grand Paris qui est irrespectueuse des élus et des habitants.

Pour votre information, le Conseil municipal de Créteil a délibéré la semaine dernière en termes concordants. Le département l'a fait cet après-midi. Fontenay-sous-Bois le fera mercredi. Et puisque ce dossier concerne toutes les villes desservies par la ligne 15 Est et Sud, je vous invite à la relayer, Mesdames Messieurs les Maires, au sein de vos Assemblées respectives.

M. LE PRÉSIDENT

Dans votre liste, vous pouvez ajouter Nogent qui a délibéré la semaine dernière.

L'élément fondamental derrière tout cela, depuis que nous avons créé Orbival, c'est un métro en rocade. Si nous remettons en cause l'interopérabilité, nous remettons en cause le principe

de la rocade qui est la force du système proposé à une certaine époque. La société du Grand Paris, avec les parlementaires, a bien repris ce principe-là. Par conséquent, elle est vitale pour l'efficacité du système de transport qui sera mis en œuvre, quelle que soit la date et nécessitera l'aspect de rocade pour pouvoir gagner en temps et en esprit pratique. Dans un transport en commun, quand vous imposez une rupture de charge, vous avez tout de suite une perte de temps et une perte d'intérêt. Qui d'entre nous ne recherche pas sur le plan de métro parisien, les changements de lignes pour trouver le chemin idéal ? L'interopérabilité est un chemin idéal. 70 % des passagers de la ligne 15 Sud rechercheront une continuité vers Pleyel, voire même vers Roissy. Nous nous battons tous ensemble sur ce sujet. Personnellement, je sollicite votre adhésion pour que nous puissions peser très fort dans les débats en cours.

Y a-t-il d'autres interventions ?

ELU

Juste un commentaire pour compléter les propos de notre collègue. Si nous renoncions à l'interopérabilité, nous modifierions substantiellement le contenu et le sens de la gare de Champigny-centre, avec toutes les conséquences que cela aurait en termes urbains, car l'afflux des habitants se ferait sur cette gare. Or, cette gare n'a pas été pensée à l'origine comme une gare d'interconnexion, mais comme une gare simple. Nous organisons la rupture de charge, mais nous modifions substantiellement la nature de cette gare et donc la déclaration d'utilité publique en lien avec le mode de fonctionnement. J'ajoute que nous construisons un métro au moins pour un siècle. Les choix qui sont pris engagent profondément l'avenir sur des dizaines d'années. Si nous ne prenons pas, dès l'origine, le mode le plus fonctionnel et le plus efficace, cela pose problème. Les arguments avancés sont la dégradation de la qualité de service, mais cela reste une démonstration théorique qui n'est pas étayée à ce jour. Je pense qu'il y a un besoin de clarté et de montrer une volonté unanime. C'est pourquoi je rejoins vos propos.

M. BERRIOS

Une fois n'est pas coutume, je me rangerai derrière cet avis. Les transports nous ont parfois séparés, mais cette fois, ils nous rassemblent. Comme indiqué au Conseil municipal de Saint-Maur, je suis prêt à faire un vœu sur le sujet, car il en va de l'intérêt de notre territoire. Nous avons un Pôle économique très dynamique qui se trouve à Fontenay-sous-Bois. La pire des situations serait que l'ensemble du territoire ne puisse se rendre sur ce Pôle ou en bénéficier. Ce serait un handicap majeur pour notre territoire dans le cadre de son développement et de son rattachement à son environnement immédiat.

Je pense que cette affaire est un véritable scandale, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, c'est remettre en cause l'économie générale d'un projet qui avait reçu l'assentiment de tous, dans des conditions qui n'étaient pas si simples que cela à l'époque. Le projet a été lancé, sous un autre gouvernement, sous une autre Présidence, mais certaines choses trouvent une pérennité, car elles ont un sens. Et je crois que cette interconnexion avait un sens et a toujours un sens. Je m'engage, pour la ville de Saint-Maur à soutenir ce combat qui devrait être celui du territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'abstient (0) ? Qui vote contre (0) ?

Je vous remercie de notre unanimité sur un dossier qui ne fait que commencer au niveau du combat permanent.

Je voulais vous dire, avant que vous ne partiez, qu'il est nécessaire, pour l'année qui vient, que nous soyons en phase avec les Strasbourgeois qui viennent de vivre des moments dramatiques. Certains d'entre nous ont des amis qui étaient en visite à Strasbourg et ont passé des heures particulièrement difficiles sur le plan de la relation au voisin. Notre mémoire et notre pensée doivent aller vers les personnes qui ont disparu et vers les victimes collatérales générées par cet attentat. Nous ne pouvons pas continuer à additionner le nombre de victimes de tous ces attentats. Nous en sommes à plus de 251, et cela continue. Il y a là un sujet

important de société et de stratégie. Il faudra qu'un certain nombre de nos responsables s'y penchent un peu plus.

En tous cas, merci de votre participation et je vous souhaite de passer de bonnes fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 34